



LOI TAQUET

La loi Taquet relative à la protection des enfants promulguée le 7 février 2022 est une loi structurelle qui organise le pilotage national de la protection de l'enfance. De ces orientations, se dessine des enjeux pour la protection de l'enfance. Comparée aux précédentes lois de 2007 et 2016, la loi du 7 février 2022 est une loi dite « du détail » qui englobe des sujets très variés nécessitant un décryptage attentif. Nous vous proposons donc de décrypter cette loi et d'appréhender les incidences qu'elle opère sur les pratiques.

Objectifs

- Actualiser les connaissances des professionnels de la protection de l'enfance ;
- S'approprier le cadre législatif évolutif engendré par la loi du 7 février 2022 ;
- Identifier les enjeux actuels de la protection de l'enfance

Programme

- Etat des lieux de la protection de l'enfance
 - Définir la protection de l'enfance
 - La protection de l'enfance en quelques chiffres
 - L'histoire de la protection de l'enfance
 - Le dispositif légal et réglementaire de la protection de l'enfance antérieur à la loi du 7/02/2022
- Contexte d'élaboration de la loi du 7 février 2022 et sa philosophie
 - Une loi adoptée dans un contexte particulier
 - Une loi en rupture avec ses prédécesseurs
 - Philosophie de la loi du 7 Février 2022
- Décryptage des différentes dispositions de la loi Taquet et illustration des enjeux sur les pratiques

Formation en présentiel ou distanciel

Durée : 1 jour – 7 heures

Public et pré-requis :

Salariés d'associations de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile, du handicap et de l'insertion des jeunes.

Aucun prérequis

Méthode pédagogique :

- Apports juridiques et supports pédagogiques
- Temps d'échanges et interactions (selon le format utilisation de méthodes d'intelligence collective ou d'outils collaboratifs en ligne).

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenant :

Nicolas Nocet

Chargé de missions et conseils à l'URIOPSS Pays de la Loire

Tarif inter : 310 € / stagiaire / jour

Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard a.renard@uriopss-pdl.fr